

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst :

Lorsque je regarde l'organigramme du Collège, je constate que la première attribution de Monsieur l'Échevin est la « Transition Écologique ».

L'attribution « Entretien de l'espace public » ne vient qu'en troisième position alors même que c'est, la « Propreté Publique » qui est la préoccupation majeure de nos concitoyens. J'imagine que la « Transition Écologique » fait l'objet de toutes les attentions.

Après un an, puis-je vous demander quels sont vos constats et les propositions faites pour pouvoir mettre en œuvre cette « Transition Écologique » dans notre Commune ainsi que dans notre administration ?

Je souhaite rappeler que, pour reprendre l'expression de Monsieur l'Échevin Drouart, vos prédécesseurs ne sont pas restés les bras croisés pendant la précédente législature, et citer entre-autres réalisations le projet « Neerpede », la « Maison verte et Bleue », « l'agenda 21 » qui a été souligné comme un exemple dans la région bruxelloise et la gestion écologique du cimetière qui a fait l'objet d'une reconnaissance au niveau de la nature.

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van de volgende antwoord :

Je ne savais pas que vous apportiez tant d'importance à l'ordre des termes indiqués dans les compétences scabinales. J'avoue que ce genre d'aspects purement protocolaire me dépasse un peu.

Toutefois, j'ai tenu à ce que soit indiqué « Transition écologique » en plus de « Développement durable » car cela me permet d'accentuer la transversalité de cette compétence. Le fait qu'elle soit en premier ne signifie pas que j'y apporte davantage d'importance, j'ai et je garde la propreté comme priorité de mon mandat. Je prends donc votre « interpellation » comme une opportunité de faire un bilan de mon mandat après un an.

D'abord, je tiens à souligner que la transition écologique est transversale, aussi dans ma compétence d'entretien. Par exemple, en mettant en place un système de pré-tri des déchets collectés. Cela nous permet en outre de diminuer notre facture globale d'évacuation des déchets, mais surtout d'améliorer notre impact environnemental. Une meilleure coordination entre les services est mise en place aussi pour généraliser le tri dans tous nos bâtiments, comme la loi nous l'oblige pourtant. On s'est rendu compte que parfois des problèmes organisationnels rendant cela difficile voire impossible, et nous y apportons des solutions. Nous avons aussi mis en place les marchés gratuits, qui permettent de redonner une deuxième vie à des objets dont les citoyens souhaitent se débarrasser, là où précédemment ils étaient mis comme encombrants dans le tout-venant.

Aussi, nous avons mis en place un accompagnement pour les agents communaux dans la dynamique « zéro déchet », car le meilleur déchet c'est pas celui qui est recyclé, c'est celui qui n'existe pas. Cette dynamique va être poursuivie en 2020, mais se focalisera sur l'accompagnement de crèches désireuses de concrétiser leur élan vers le « zéro déchet ».

Dans une autre matière, nous avons entamé un audit de notre flotte de véhicules communaux, pour mettre préciser au mieux les besoins et savoir comment y répondre au mieux. Une attention à la diminution de l'impact environnemental est présente dans cette réflexion.

La transversalité de cette compétence m'a aussi amené à m'intéresser à la performance

énergétique des bâtiments communaux, avec une volonté claire de mesurer les améliorations énergétiques des travaux de rénovation, et un appui aux projets de pose de panneaux photovoltaïques dans le cadre du programme « Solar Click ».

Enfin, je me dois de rappeler les deux motions que nous avons votées ici, à savoir celle sur l'interdiction des objets à usage unique, et celle déclarant l'urgence climatique.

La suite du mandat sera davantage liée au développement de la nature, avec une importance cruciale de la défense de la biodiversité dans nos actions. La future mise à jour du plan de développement de la nature sera à ce sujet un excellent tremplin.

M. CASSART-SIMON pense que le personnel communal est, de longue date, entraîné à trier les déchets et habitué au recyclage, ce n'est pas neuf. Il est donc normal que l'on continue en ce sens. Au niveau de la performance énergétique des bâtiments communaux, elle a un certain souvenir que ce n'est pas neuf et que le service « Bâtiments communaux » attentif depuis longtemps à ce genre de problème pour obtenir les bâtiments les plus performants possible. Elle se dit contente que tout ce qui est en matière de plans nature soit dans la continuité de ce que G. VAN GOIDSENHOVEN avait initié pendant de longues années.